



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

Lettre ouverte
Pour diffusion immédiate

Le 29 juillet 2022

Vieillir chez soi, sans risquer la chute de trop

Afin de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles, le gouvernement du Québec doit augmenter d'au moins 50 % le crédit d'impôt remboursable pour les systèmes de téléassistance. Ces dispositifs doivent être accessibles à tous ceux qui en font la demande.

La téléassistance consiste en la télésurveillance pour les personnes âgées vivant dans leurs domiciles. Il existe différents types de systèmes payants qui permettent à la personne âgée de transmettre une demande d'aide aux premiers répondants. Le « bouton panique », par exemple, est un appareil discret qui permet d'appeler les secours du bout du doigt. Les compagnies de sécurité offrent différents modèles de boutons panique sans fil, sous forme de télécommandes, de bracelets et de pendentifs portés au cou ou à la ceinture.

Ce dispositif aurait été bien utile pour Rosina Ménard-Jean, une octogénaire ayant chuté, lundi dernier, dans sa résidence privée du Château Symmes, située à Aylmer, en Outaouais. Cette dame âgée de 86 ans a perdu l'équilibre au moment où elle vidait le lave-vaisselle de son appartement. Cette pauvre femme a été contrainte d'attendre le secours des ambulanciers pendant quatre heures, étendue au sol, le visage contre le plancher de sa cuisine. Selon ses proches, elle aurait eu de la difficulté à respirer. Elle aurait une hanche disloquée, un poignet fracturé et une blessure au pied.

Afin de prévenir de telles situations, je crois que le crédit d'impôt des services à la personne au Québec doit être égal à au moins 50 % du total des frais pour l'achat d'un dispositif de télésurveillance centré sur la personne, tel que les appareils de « bouton panique ». Pour le moment, ce crédit d'impôt est égal à 20 % du total des frais d'installation.

Si le gouvernement du Québec augmente ce crédit d'impôt remboursable, cela peut permettre à un plus grand nombre de personnes âgées de rester indépendantes et de vieillir là où elles le souhaitent. Il s'agit d'une aide qui réduit le temps d'attente au sol et ses conséquences physiques et morales.

... 2

Considérant que la priorité absolue doit être accordée au soutien à domicile pour assurer la dignité et la sécurité des personnes âgées, le gouvernement doit généraliser le recours à la téléassistance comme un outil de prévention de chutes graves. Si nous réduisons le nombre de chutes au sein du logement, notre société peut aider considérablement nos aînés à vieillir chez eux, comme ils le désirent.

Diane Dupéré

Présidente régionale de l'AQRP en Outaouais